



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	10	25.09	25
----	----	-------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
19 septembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 19/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LEMOINE Pascal, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Florence, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne, YOT Olivier

Mandat de procuration : DEREPAIS Martine pouvoir donné à GERARD Valérie, DEROZIERES Jean-Luc pouvoir donné à RENARD Régis, MARY Pierre pouvoir donné à GAGNANT Thomas, PICOD Gérard pouvoir donné à BERTHIER Patrick, PIOT Bernard pouvoir donné à RIGOLLOT Marie-Noëlle, VERVISCH Karine pouvoir donné à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, HONERCHICK Romain, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, PETIT Pascale, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....33
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....11
Votants.....39

10) DEMANDE AIDE ANAH - FINANCEMENT INGENIERIE SUIVI ANIMATION OPERATION PROGRAMMEE AMELIORATION ET L'HABITAT

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président

- Monsieur le Vice-Président rappelle que lors de la réunion de conseil de Communauté du 28 novembre 2024, l'offre URBAM Conseils SAS pour l'animation et le suivi de l'OPAH de droit commun a été retenue pour :
 - o un montant de rémunération fixe annuelle de 34 650 € HT soit 41 580 € TTC
 - o un montant de marché global sur trois années de : 103 950 € HT soit 124 740 € TTC
 - o une tarification part variable d'un montant de 150 600 € HT soit 180 720 € TTC pour la gestion des 105 dossiers quantifiés.

L'ANAH subventionnant l'ingénierie de ce dispositif, il y a lieu de présenter une demande d'aide.

Le financement prévisionnel de l'ingénierie de cette OPAH s'établit comme suit :

	Coût ingénierie CCRB en TTC	Subvention ANAH	Reste à charge CCRB
Année 1	101 820 €	80 097,50 €	21 722,50 €
Année 2	101 820 €	81 456,00 €	20 364,00 €
Année 3	101 820 €	81 456,00 €	20 364,00 €
TOTAL	305 460 €	243 009,50 €	62 450,50 €

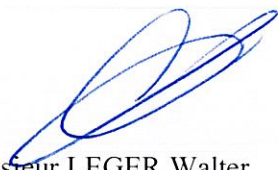
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'ANAH au titre du financement de l'ingénierie/suivi animation
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser toute démarche en lien avec cette demande de subvention auprès de l'ANAH
- **S'ENGAGE** à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Monsieur LEGER Walter



Pour extrait conforme,
Affiché le 26 septembre 2025

Philippe BORDE,

Président

